RAPPORT ANNUEL

2017-2018

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président et du directeur général	3
Planification stratégique et convention de partenariat : reddition de compte	6
Rapport quant à la violence et à l'intimidation dans les écoles	22
Les principales décisions du Conseil des commissaires et du comité exécutif de la CSCV	24
Le rapport du protecteur de l'élève	28
Le rapport du commissaire à l'éthique	32
Le rapport quant à la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs	33
Les membres du Conseil des commissaires	35
État des revenus et des dépenses 2017-2018	38

Mot du président et du directeur général

Madame, Monsieur,

Nous sommes fiers de vous présenter le rapport annuel de l'année 2017-2018 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV). Vous y retrouverez les résultats obtenus par la commission scolaire au regard de sa mission, de ses valeurs et des objectifs de son Plan stratégique 2010-2017 qui est aligné sur les éléments de la Convention de partenariat signée avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Cette année fut caractérisée par un renouveau au sein de la direction générale. Suite au départ à la retraite de monsieur Raynald Goudreau, celui-ci ayant oeuvré pendant près de huit ans à la commission scolaire, c'est à monsieur Daniel Bellemare qu'il appartient maintenant d'assumer ces fonctions.

Au cours de la dernière année, la commission scolaire a instauré un grand chantier pédagogique, soit l'élaboration de son premier plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Suite à une vaste consultation des parents de ses élèves, de membres de la communauté et de son personnel, des objectifs ambitieux de réussite scolaire ont été identifiés. La mise en œuvre de ce plan de réussite débutera au cours de la prochaine année et nous sentons une détermination de toute l'organisation à en assurer le succès.

Au moment du bilan, comme chaque jour de l'année, on constate que l'attention de toute l'organisation est maintenue sur la réussite personnelle de chaque élève et continuera de l'être sans relâche. Sur une base individuelle, nous voulons reconnaître l'engagement de chacun des membres de notre grande équipe, l'esprit de service, le sens de l'accueil, la rigueur dans la capacité à regarder la réalité et à se dire les vraies choses, l'humilité de reconnaître les points à améliorer, l'intelligence et le désir de se dépasser, la capacité à faire équipe dans chacun de nos établissements pour travailler en concertation, en collaboration pour le bien de nos élèves.

Nous continuons de croire que la diplomation et la qualification de nos élèves sont des conditions aidantes pour se trouver un emploi et s'intégrer de façon active dans la société. Nous désirons remercier chacun des parents pour l'appui offert quotidiennement à nos enseignants, directions et membres du personnel.

Chacune des entreprises qui accueillent des stagiaires et qui ont compris qu'il faut donner une chance aux jeunes de son milieu afin qu'ils puissent se développer et s'intégrer à leur communauté sont pour nous une richesse inestimable. Il est important pour nous de souligner l'apport de tous nos partenaires qui valorisent la persévérance scolaire et qui font comprendre aux jeunes à quel point l'école, c'est important!

Parmi les nombreuses réalisations de la CSCV, on dénote sa grande volonté de consolider ses relations avec ses partenaires qui se traduit par une grande présence des membres du Conseil des commissaires sur le territoire. Les échanges positifs avec le préfet de la MRC de Papineau lors du dépôt d'une demande d'agrandissement à l'école Maria-Goretti, à Thurso, en sont un exemple. Cette demande d'agrandissement a d'ailleurs été acceptée par le ministère de l'Éducation.

Afin d'améliorer son bilan, le Conseil des commissaires a également choisi de nommer une directrice générale adjointe qui cumule les fonctions de directrice des services éducatifs. Cette décision permettra une supervision pédagogique accrue.

Au cours de l'année, des communautés d'apprentissage entre enseignants se sont formées ou se sont poursuivies alors que l'harmonisation de l'évaluation chemine à merveille. Il est permis de croire que les résultats des élèves atteindront de nouveaux sommets dans un futur rapproché.

D'un point de vue culturel, le Conseil des commissaires a tenu un souper-spectacle avec l'artiste Stéphanie St-Jean (une ancienne élève de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin) où 2 500 $ ont été amassés et remis à la Fondation de la réussite éducative.

C'est devant une salle comble de 456 invités que la chanteuse s'est produite avec l'Harmonie Contre-Temps, sous la direction de Mme Sonia Ouellet.

Fière de son taux de décrochage de 9,9%, le plus bas en Outaouais, la CSCV propose même de l'améliorer!

Quant aux saines habitudes de vie, la Grande tournée des écoles (GTE) est une fois de plus une source de fierté pour notre organisation.

La 4e édition, qui réunissait plus de 130 cyclistes, a une fois de plus permis de rencontrer la quasi-totalité des élèves de la CSCV. Cinq (5) écoles ont reçu un chèque de 1 000$ pour l'achat de matériel sportif gracieuseté de la GTE.

Plus grand employeur du territoire avec plus de 1 000 employés, la CSCV reconnait que son personnel constitue sa plus grande force. Par l'entremise de ses employés et de ses commissaires, l'organisation désire être présente dans sa communauté et jouer un rôle de premier plan. La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est consciente de cette toile de collaboration que nous avons tissée au fil des années dans notre milieu et nous disons merci à tous nos partenaires d'avoir placé nos enfants et nos jeunes « Au cœur de la réussite » !

Éric Antoine, président

Daniel Bellemare, directeur général

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET CONVENTION DE PARTENARIAT : REDDITION DE COMPTE

OBJECTIFS ET CIBLES

BUT 1

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

OBJECTIF 1

Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.

INDICATEUR

Parmi les élèves inscrits pour la première fois en 1re secondaire au 30 septembre d'une année donnée, la proportion de ceux qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, ASP) ou une première qualification (CFER, ISP, AFP, CFMSSS, CFPT) :

a) Après une période de 7 ans au secondaire, en formation générale des jeunes;
b) Avant l'âge de 20 ans, en formation professionnelle ou en formation générale des adultes.

Cohorte 2008-2009 *(résultats juin 2015)*	Cohorte 2009-2010 *(résultats juin 2015)*	Cohorte 2010-2011 *(résultats juin 2017)*
71.6 %	71 %	72.2 %

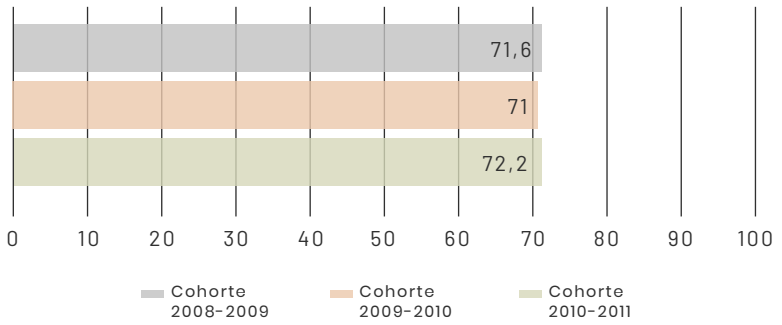

OBJECTIF 2

Diminuer de 2 % par année, le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes (FGJ) d'ici 2015.

INDICATEUR

Indicateur : La proportion de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée, en formation générale des jeunes, qui n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme ni une qualification et ne sont pas inscrits, nulle part au Québec durant l'année suivante sont des sortants sans diplôme ni qualification.

Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
16.1 %	13.9 %	9.9 %

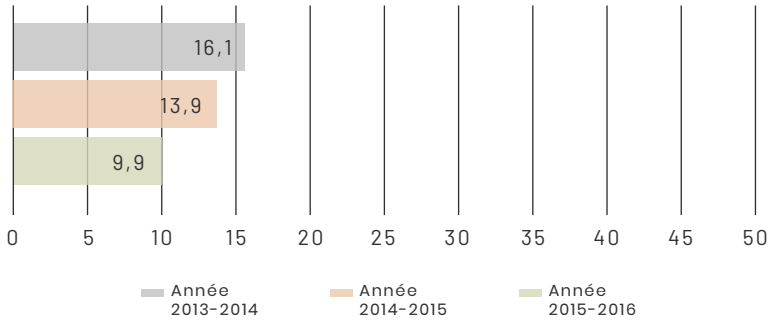

BUT 2

L'amélioration de la maîtrise de la langue française.

OBJECTIF 1

Améliorer la maîtrise de la langue française.

INDICATEUR

a) La moyenne des élèves en lecture et en écriture au bilan du 3e cycle du primaire;
b) La moyenne des élèves de 5e secondaire aux épreuves de juin en lecture et en écriture.

CIBLE 1

Lecture primaire 3e cycle

Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Résultats juin 2017	Résultats juin 2018
72.8 %	72.9 %	74.9 %	73%

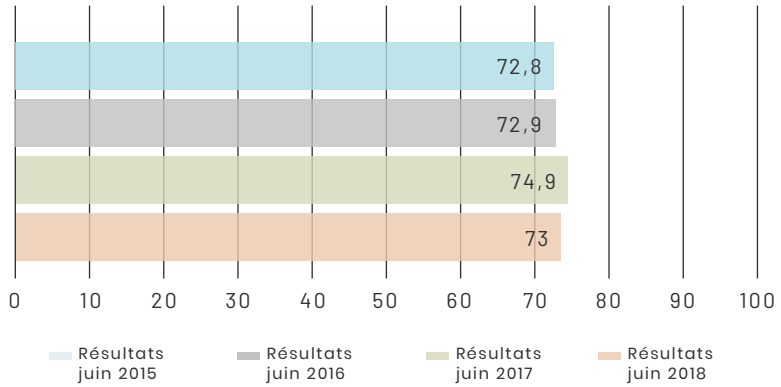

CIBLE 2

Écriture primaire 3e cycle

Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Résultats juin 2017	Résultats juin 2018
74.9 %	73,4 %	74.3 %	74.7 %

Écriture primaire 3e cycle

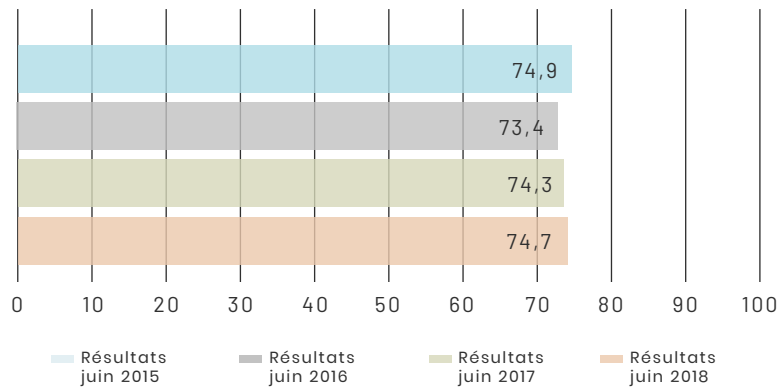

CIBLE 3

Lecture 5e secondaire

Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Résultats juin 2017	Résultats juin 2018
70 %	68.7 %	68.2 %	69.3 %

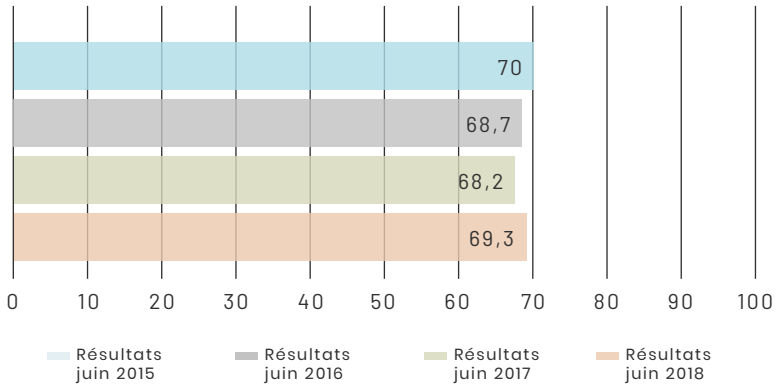

CIBLE 4

Écriture 5e secondaire

Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Résultats juin 2017	Résultats juin 2018
71.1 %	69.9 %	67 %	68 %

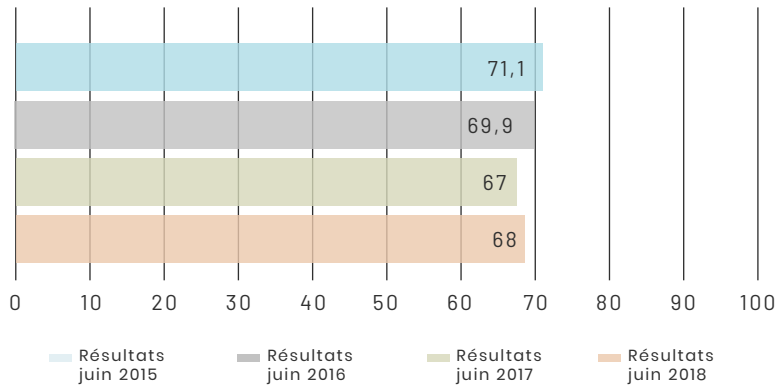

Amélioration de la maîtrise de la langue française

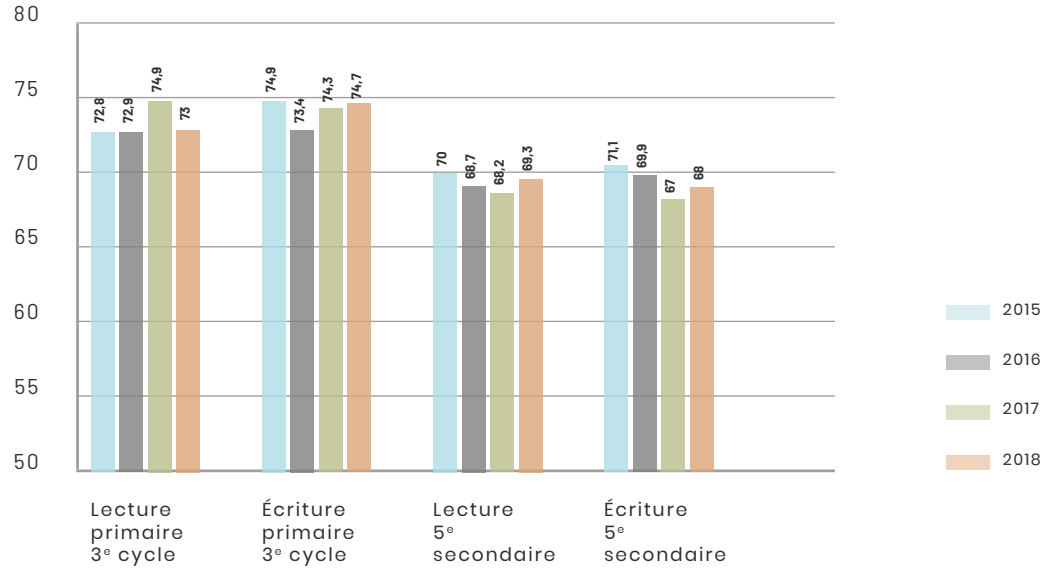

Écriture : taux de réussite à la fin du 3e cycle

Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Résultats juin 2017	Résultats juin 2018
91.9 %	88.2 %	91.5 %	91.4 %

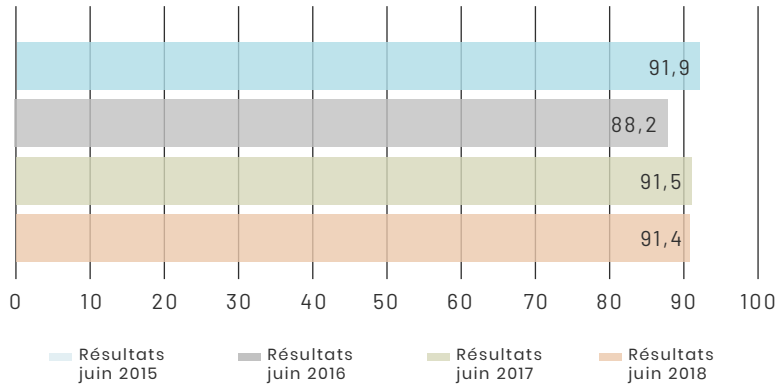

Lecture : taux de réussite à la fin du 3e cycle

Résultats juin 2015	Résultats juin 2016	Résultats juin 2017	Résultats juin 2018
88.4 %	88.4 %	92.4 %	90.4 %

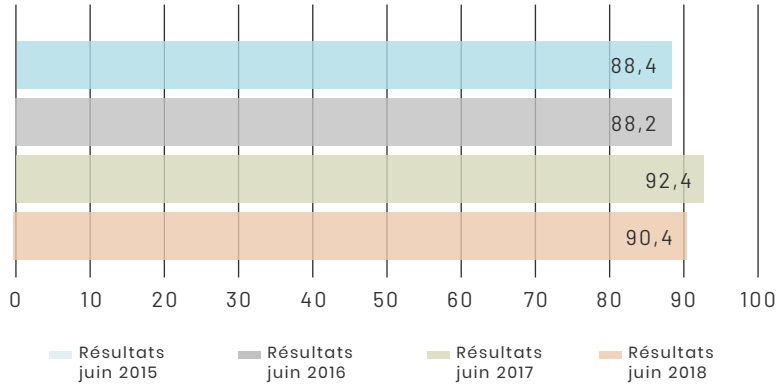

BUT 3

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

OBJECTIF 1

Diminuer le nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves ayant un plan d'intervention.

INDICATEUR

Le nombre de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves ayant un plan d'intervention.

Année 2014-2015	Année 2015-2016	Année 2016-2017	Année 2017-2018
4.8 %	7.8 %	4.6 %	6.1 %

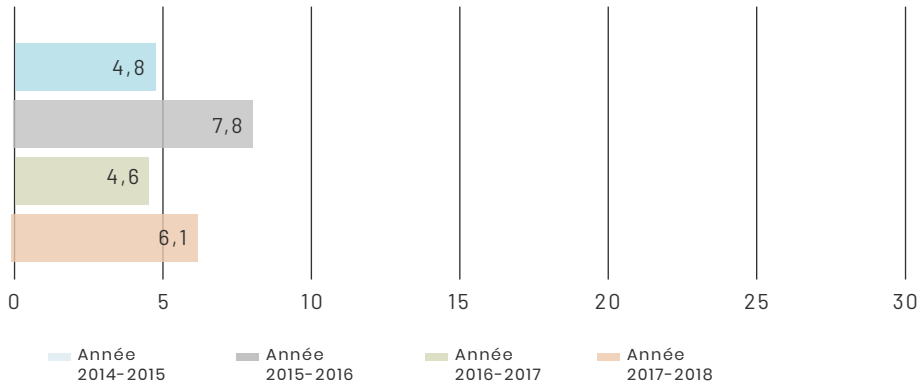

BUT 4

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

OBJECTIF 1

Augmenter la sécurité à l'école et réduire la violence : la formation du personnel.

OBJECTIF 2

Favoriser les saines habitudes de vie dans ses établissements et plus particulièrement la saine alimentation.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts afin de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez nos élèves. Grâce à nos différents partenaires, nous avons pu travailler pendant trois ans sur un plan d'action visant à valoriser et favoriser les saines habitudes de vie à la CSCV.
En 2017-2018, nous avons finalisé le plan d'action triennal élaboré suite à l'enquête « En forme » réalisée en 2015. Ce partenariat avec Cœur-des-Vallées en Action et le CISSS de l'Outaouais nous a permis d'améliorer grandement l'offre de service en lien avec les saines habitudes de vie!

Voici donc quelques objectifs de ce plan d'action et les stratégies ou actions que nous avons mis en place pour les atteindre :

1 Augmenter le temps d'activité physique chez les élèves de la CSCV (prioritairement lors de la transition de la 6e année à la 1re secondaire et chez les filles).

Participation de la grande majorité des écoles aux deux tournois de soccer annuels des élèves de 6e année.

Mise en place d'activités favorisant la participation des filles grâce au programme 100 % Filles au primaire et au programme Fillactive au secondaire.

Poursuite du programme Acti-leader au primaire.

Participation de trois de nos écoles à la Mesure 15023 : À l'école on bouge! (Adrien-Guillaume, de la Montagne et St-Michel (M). Ces écoles ont reçu une aide financière afin d'atteindre l'objectif de faire bouger l'ensemble de leurs élèves pendant 60 minutes chaque jour!

2 Augmenter le pourcentage des élèves qui se déplacent activement.

Plan de déplacement actualisé et réalisé pour l'ensemble de nos établissements. L'implantation de ces plans dans nos écoles pourra se faire au courant des prochaines années.

3 Augmenter le taux de jeunes satisfaits de leur image corporelle.

Une formation sur l'image corporelle et une autre sur l'estime de soi en éducation physique ont été offertes à certains de nos enseignants et intervenants au mois d'août et au mois de décembre.

4 Augmenter la consommation de fruits et de légumes chez les jeunes.

Participation de 3 écoles secondaires (LJP, ÉSHG et J-M.-Robert) à la Brigade culinaire, soutenue par Cœur des Vallées en Action, visant à sensibiliser les adolescents à la saine alimentation.

Une analyse de l'offre alimentaire a été réalisée dans toutes nos écoles grâce à l'aide du CISSS de l'Outaouais.

5 Diminuer la consommation de boissons sucrées et énergisantes chez les jeunes.

Sensibilisation des élèves de 5e année à la saine hydratation grâce à un atelier offert par Prévention César, Cœur des Vallées en Action et le CISSS de l'Outaouais.

Sensibilisation aux dangers des boissons énergisantes grâce à un atelier offert aux élèves de 1re secondaire.

En plus de ce plan d'action, les écoles ont chacune mis en place plusieurs activités sportives afin de favoriser les saines habitudes de vie tout au long de l'année scolaire.

Comme projet rassembleur, il est à noter que l'ensemble des écoles ont planifié des activités sportives lors de la Grande tournée des écoles (GTE).

Certaines écoles accueillaient les cyclistes avec de la danse, tandis que d'autres ont planifié des activités d'envergure lors de cette journée (marathon, randonnée cycliste de plusieurs kilomètres, participation de certains élèves à la GTE, vélothon, etc.).

Autre projet très intéressant, la participation de plusieurs écoles au programme régional *L'activité physique comme levier aux apprentissages!* Le but de ce programme est de faire bouger les élèves d'une intensité moyenne à élevée pendant 20 minutes, suivi d'une période de relaxation de 10 minutes.

Par la suite, l'élève retourne en classe pour apprendre de nouvelles notions. Les recherches démontrent que grâce à une telle pratique, le cerveau a une bien meilleure capacité à assimiler l'information pour une période d'environ 90 minutes.

Grâce aux résultats très positifs de ce programme, la CSCV espère que davantage d'écoles participeront aux formations l'année prochaine!

Pour ce qui est de nos défis pour les prochaines années :

Nous devrons prendre en considération les nouvelles données de l'Enquête en forme réalisée en 2018 pour élaborer un nouveau plan d'action en saines habitudes de vie avec la collaboration de nos différents partenaires.

En concertation avec les différentes municipalités de notre territoire, tenir compte des recommandations incluses dans les plans de déplacement actualisés et réalisés pour l'ensemble de nos établissements, afin de favoriser le déplacement actif de nos élèves.

Nous devrons continuer à travailler afin de contrer le décrochage sportif de nos élèves aux profits des appareils électroniques qui prennent une place de plus en plus importante dans la vie de nos élèves.

OBJECTIF 3

Faciliter les transitions des élèves lors de leurs différents passages scolaires.

COMMENTAIRES : Le portrait de situation réalisé en 2010 nous avait sensibilisés à l'insécurité vécue par les enfants dans les différentes transitions qu'ils avaient à vivre au préscolaire, à l'arrivée au secondaire ou lors d'un changement de programme, du régulier vers les Parcours de formation axés sur l'emploi (PFAE).

PRÉSCOLAIRE (parents)

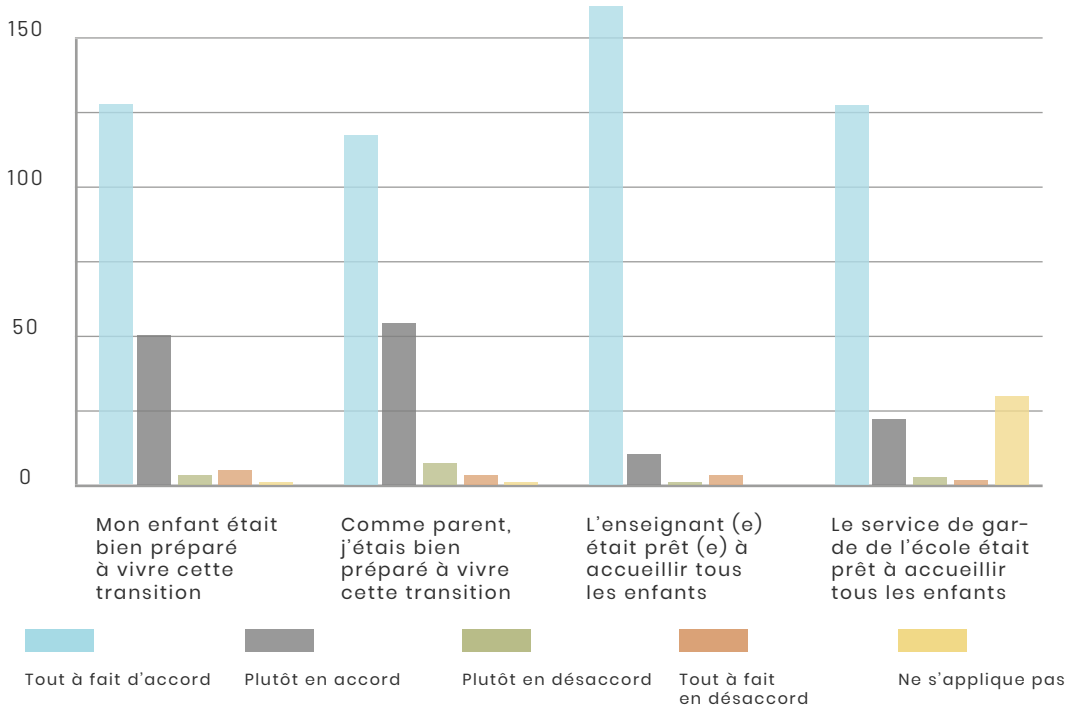

PRÉSCOLAIRE (personnel)

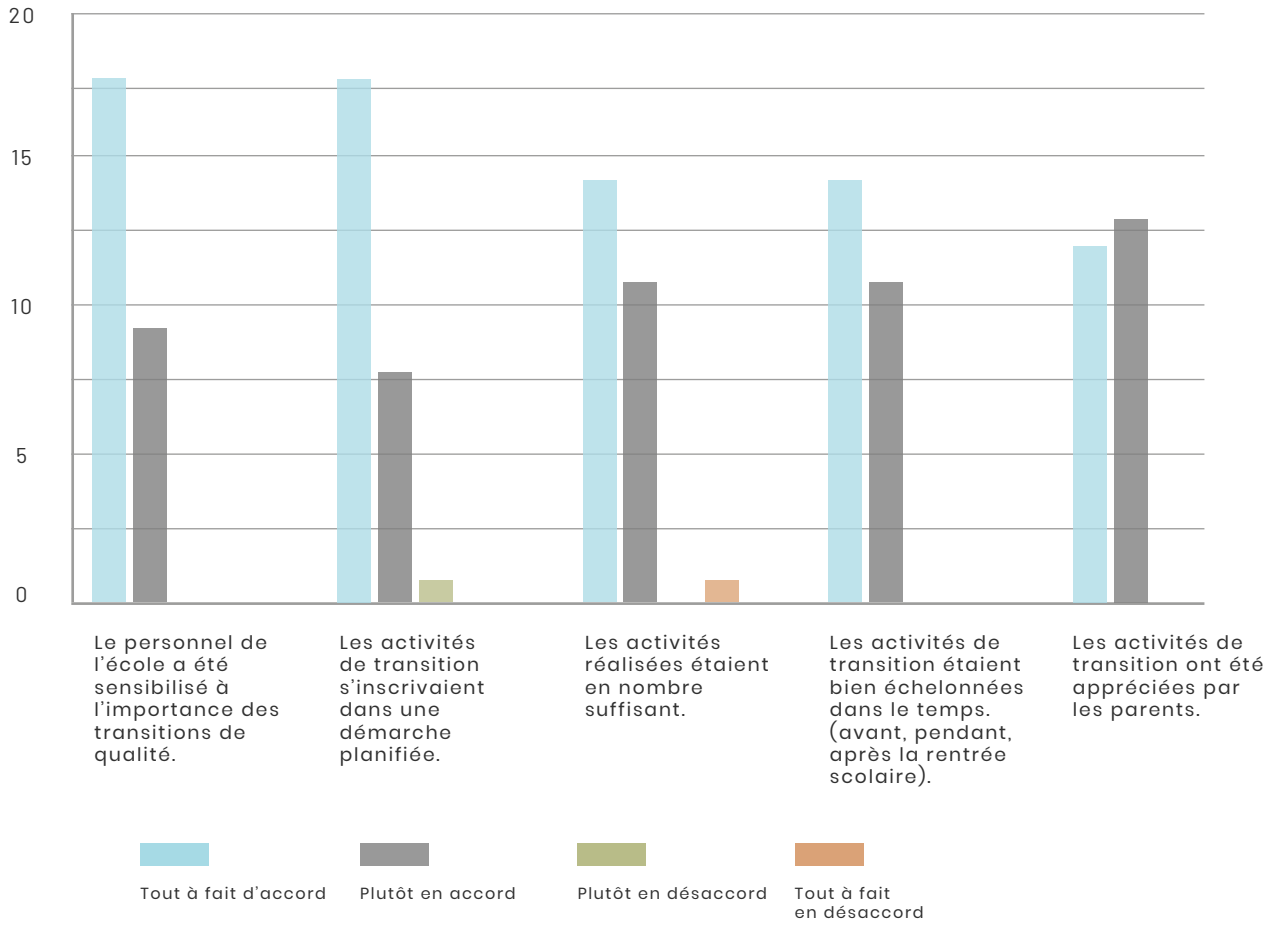

SECONDAIRE (élèves)

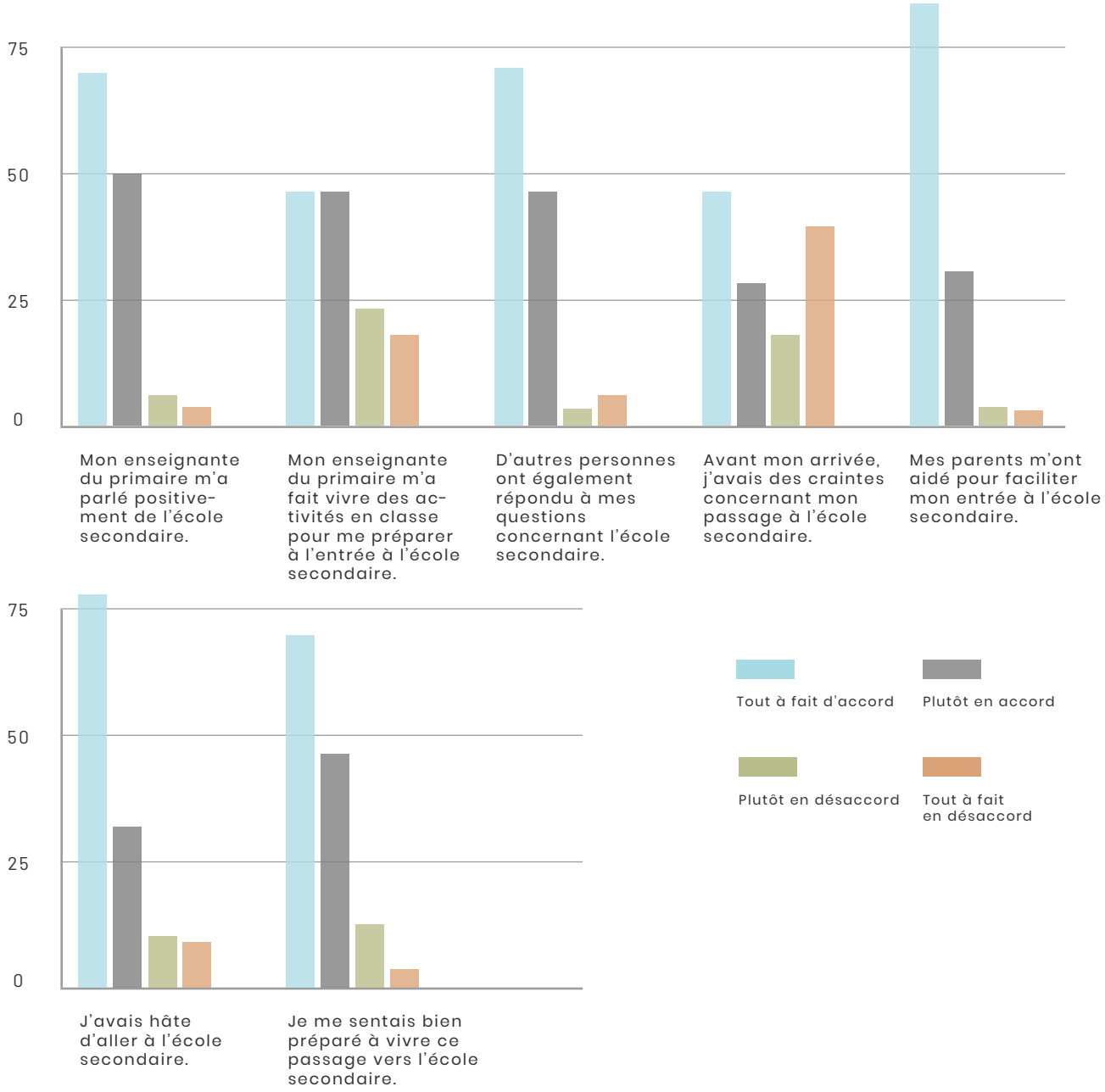

SECONDAIRE (parents)

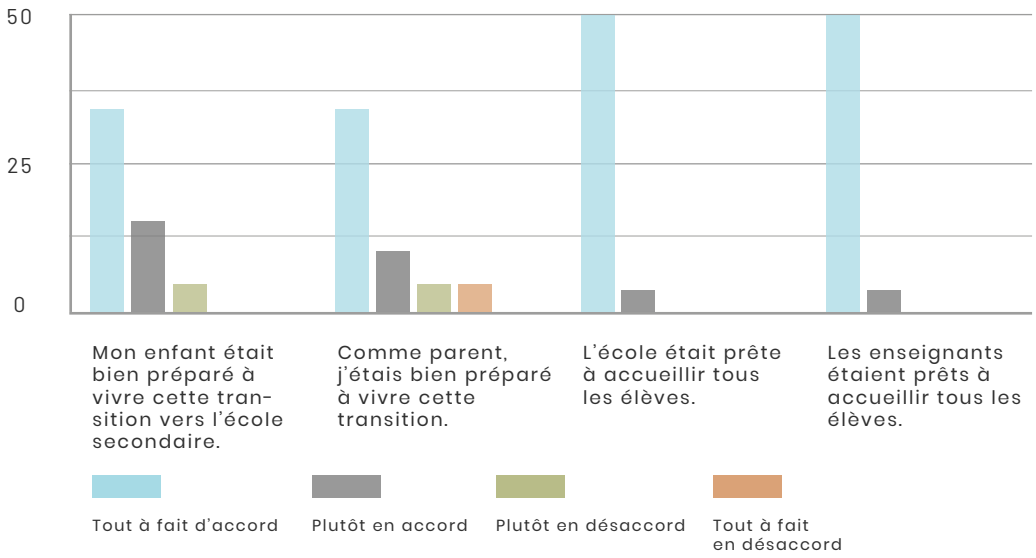

PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI (parents)

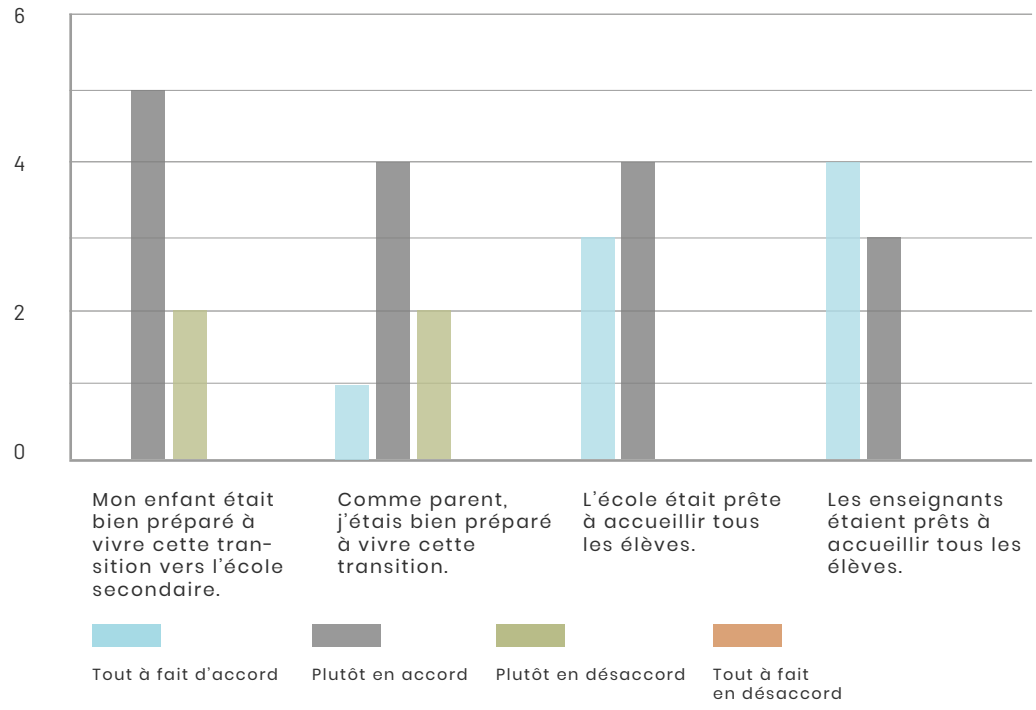

PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI (élèves)

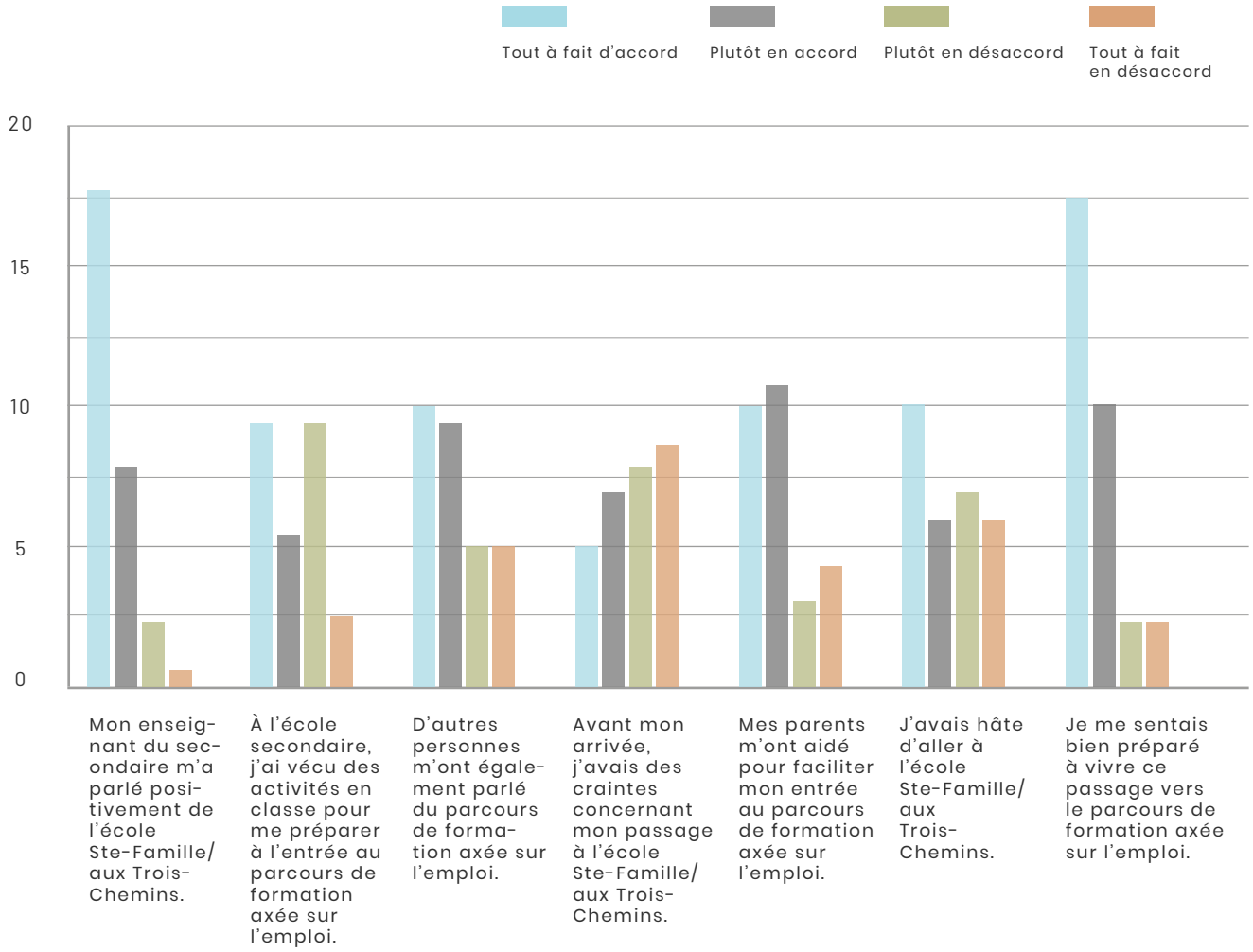

BUT 5

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

OBJECTIF 1

Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle de 10 % en 2015.

INDICATEUR

Le nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle qui sont âgés de moins de 20 ans chaque année.

Année 2014-2015	Année 2015-2016	Année 2016-2017	Année 2017-2018
Résultats 137	Résultats 135	Résultats 155	Résultats 127

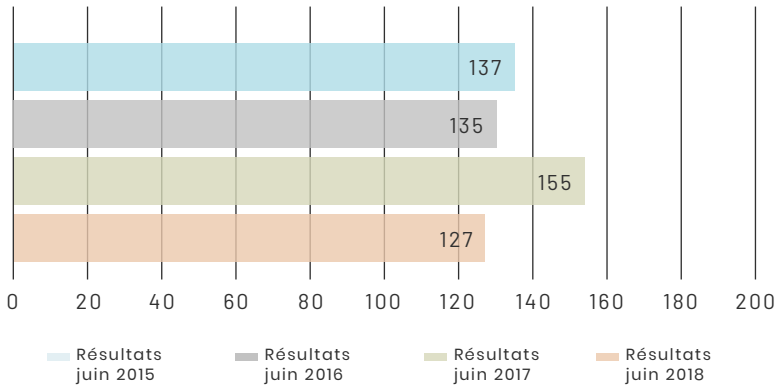

RAPPORT QUANT À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION DANS LES ÉCOLES

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque direction d'école doit transmettre un rapport au directeur général lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation jugé grave survient à l'école. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, aucune plainte n'a été signalée au protecteur de l'élève concernant un acte de violence ou d'intimidation.

Bien que certains actes ponctuels ou d'intensité modérée soient signalés, quinze (15) écoles n'ont déclaré aucun acte de violence ou d'intimidation grave. Pour les 4 autres écoles, voici la répartition des manifestations constatées. *

CATÉGORISATION D'INCIDENTS
DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

École Adrien-Guillaume

- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

CATÉGORISATION D'INCIDENTS
DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

École Saint-Michel (M)

- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

CATÉGORISATION D'INCIDENTS
DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

École Saint-Jean-de-Brébeuf

- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

CATÉGORISATION D'INCIDENTS
DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

École secondaire Hormisdas-Gamelin

- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

** Lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est déclaré, l'incident peut intégrer une ou plusieurs caractéristiques à la fois.*

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CSCV

CONSEIL DES COMMISSAIRES

- Adoption du plan d'engagement vers la réussite.
- Demande de construction d'une nouvelle école primaire.
- Nomination d'un nouveau directeur général.
- Création d'un poste et nomination d'une directrice générale adjointe aux affaires éducatives.
- Nomination de 4 nouveaux commissaires : mesdames Caroline St-Louis et Janie Vallée ainsi que messieurs Edmond Leclerc et Jacques D'Aoûst.
- Adoption d'un budget 2018-2019 équilibré au montant de 82,6 millions $.
- Adoption d'une baisse importante du taux de taxation scolaire 2018-2019.
- Signature d'un bail de location d'espace visant l'agrandissement de la Boutique des 121 trésors.
- Adoption du calendrier scolaire 2018-2019.
- Renouvellement du programme d'aide aux employés.
- Travaux d'aménagements majeurs dans certaines écoles :

École Mgr Charbonneau
– réfection des blocs sanitaires (179 000 $) ;

École secondaire Hormisdas-Gamelin
– réfection de bassins de toitures (571 000 $) ;

École St-Michel (G)
– réfection des finis intérieurs (290 900 $) ;

École St-Michel (G)
– réfection de toiture (198 800 $) ;

École secondaire Hormisdas-Gamelin
– réfection de la passerelle nord du débarcadère (337 990 $) ;

École secondaire Hormisdas-Gamelin
– réfection des plafonds et de l'éclairage (215 000 $) ;

École Maria-Goretti
– réfection intérieure des espaces communs et de classes (484 800 $) ;

École secondaire Hormisdas-Gamelin
– réfection des infrastructures de terrain (308 900 $) ;

École Adrien-Guillaume
– réfection de la chaufferie (215 400 $) ;

École St-Cœur-de-Marie
– réfection de la chaufferie (183 450 $) ;

CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie
– réfection d'unités au toit (324 775 $).

CONSEIL DES COMMISSAIRES

• Adoption de diverses politiques :

Politique relative aux contributions financières exigibles des parents ;

Politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction ;

Politique relative aux critères de répartition des ressources financières ;

Politique pour prévenir et contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail et pour promouvoir la civilité ;

Politique en cas de dénonciation d'actes répréhensibles ;

Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;

Politique de développement durable.

• Nomination de madame Anne-Marie Arcand à titre de récipiendaire d'une médaille de l'Ordre du mérite scolaire en Outaouais.

• Protocoles d'ententes intervenus avec plusieurs partenaires :

Entente de complémentarité des services avec le CISSS de l'Outaouais ;

Entente de collaboration avec les corps de police à des fins de prévention et d'enquête en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence ;

Entente de partage de la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau avec la Municipalité de Papineauville ;

Entente avec la Ville de Gatineau quant à des travaux d'aménagement à la Salle Desjardins de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.

COMITÉ EXÉCUTIF

• Entente intervenue dans le dossier de l'action collective concernant les frais exigés des parents.

• Octroi de divers contrats :

Ingénierie et entretien du réseau de fibres optiques (40 800 $) ;

Location et entretien de photocopieurs (99 275 $) ;

Entretien ménager à l'école aux Quatre-Vents (95 136 $) ;

Nettoyage des systèmes de ventilation à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (28 615 $) ;

Réfection de toiture à l'école Sacré-Cœur, à Plaisance (95 900 $) ;

Réfection des murs du gymnase de l'immeuble J.-M.-Robert (48 793 $) ;

Assurance responsabilité générale (28 777 $) ;

Réfection de bassins de toiture au CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (91 811 $) ;

Réfection de toiture à l'immeuble J.-M.-Robert (28 950 $) ;

Drainage à l'école St-Michel, à Montebello (49 794 $) ;

Réfection des murs extérieurs à l'école St-Jean-de-Brébeuf (60 314 $) ;

Bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (69 994 $) ;

Réfection de l'entrée du Centre le Vallon (34 240 $).

Afin de regrouper des personnes démontrant un intérêt sur des sujets précis et d'ainsi faciliter le processus décisionnel du Conseil des commissaires, celui-ci forme des comités restreints :

Comité de gouvernance et d'éthique
(M. Sylvain Tremblay, président)

Comité relatif aux services éducatifs
(M. Stéphane Mongeon, président)

Comité de vérification / Comité des ressources matérielles et financières
(M. Éric Antoine, président)

Comité des ressources humaines
(M. Marc-Olivier Bisson, président)

Comité relatif aux technologies de l'information et des communications
(M. Sylvain Léger, président)

Comité consultatif de transport des élèves
(M. Daniel Cooke, président)

LE RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET LE RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE POUR L'ANNÉE 2017-2018

LE RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En ce qui concerne le rapport annuel, l'article 220.2 de la *Loi sur l'institution publique* en précise le contenu :

> *« Le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence. Le rapport du protecteur de l'élève doit être joint au rapport annuel de la commission scolaire. »*

En conformité avec cet article, le contenu de ce rapport se présente comme suit :

1. Le nombre et la nature des plaintes reçues
2. La nature des correctifs recommandés
3. Les suites qui ont été données

1 Le nombre et la nature des plaintes reçues

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, aucune plainte formelle nécessitant la production d'un Rapport au Conseil des commissaires ne nous a été acheminée.

2 Les téléphones et les courriels reçus

Deux personnes se sont adressées à nous pour nous faire part de la situation problématique qu'elles vivaient. Le premier parent avait entrepris des démarches auprès de la commission scolaire pour tenter de trouver une solution satisfaisante au problème qu'il vivait. Comme il percevait une impasse dans ses démarches, il a décidé de retirer son enfant de l'école de la commission scolaire pour l'inscrire dans une école privée, avant que nous ayons eu le temps d'intervenir dans le dossier.
La deuxième personne, lors d'une conversation téléphonique, demandait des renseignements d'ordre général.

3 Une piste de réflexion

Depuis que nous assumons cette responsabilité de Protecteur de l'élève pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, nous avons peu de demandes d'intervention.

Cette situation peut être interprétée comme un indice de la capacité du personnel de la commission scolaire de régler les situations problématiques à la satisfaction des parents. Si tel est le cas, c'est un indice positif.

Elle peut aussi susciter certaines interrogations. ***Est-ce que la population est bien informée du rôle et du service offert par le Protecteur de l'élève ? Quels sont les moyens pris par la commission scolaire pour diffuser cette information auprès des élèves et des parents ?***

La procédure du règlement des plaintes à la commission scolaire prévoit que les parents doivent d'abord passer par le processus de « révision d'une décision » prévu aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique avant de s'adresser au Protecteur de l'élève. D'autres questions se posent alors : ***est-ce que cette procédure est bien comprise par les parents ? Est-ce qu'elle ne les empêche pas de s'adresser directement au Protecteur de l'élève, s'ils le désiraient ?***

Nous invitons la commission scolaire à s'interroger sur la procédure mise en place pour vérifier si elle pouvait être améliorée afin que les parents profitent davantage, s'il y a lieu, du service qui leur est offert par la *Loi sur l'instruction publique*.

Conclusion

Sous réserve des interrogations formulées ci-haut, notre recommandation est de poursuivre l'application de ce processus de règlement des plaintes, en portant une attention constante à la diffusion de l'information concernant le rôle et les services du Protecteur de l'élève.

Mesdames et messieurs les commissaires, soyez assurés que nous avons assumé cette fonction au meilleur de notre connaissance dans le seul but d'apporter une modeste contribution à l'amélioration des services aux élèves de votre commission scolaire.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués,

Reynald Labelle,
Protecteur de l'élève

Chantal Leblanc-Bélanger
Substitut au Protecteur de l'élève

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Par la présente, il nous fait plaisir de vous transmettre le rapport du commissaire à l'éthique pour l'année 2017-2018.

Le commissaire à l'éthique souligne qu'aucune plainte à l'égard de l'un des membres du Conseil des commissaires n'a été traitée au cours de l'année scolaire 2017-2018. Le code d'éthique applicable aux commissaires est disponible sur le site web de la CSCV dans la rubrique ***CSCV*** puis ***Politiques et règlements*** sous l'onglet ***Secrétariat général*** ou directement à l'adresse web suivante :
https://www.cscv.qc.ca/application/files/7515/3626/1780/ccr40-code-ethique-cc.pdf

Me Manon Chénier
Commissaire à l'éthique

DONNÉES DE RÉFÉRENCES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état* vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, la CSCV doit faire état de ses effectifs, et ce, par catégories d'emploi.

Janvier à décembre 2014

	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	# d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	79 470,57	11,08	79 481,65	46
Personnel professionnel	67 557,26	63,80	67 621,06	54
Personnel enseignant	659 062,17	950,83	660 013,00	928
Personnel de bureau, technicien et assimilé	414 135,45	733,90	414 869,35	591
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	22 732,56	143,90	22 876,46	22
TOTAL	**1 242 958,01**	**1 903,50**	**1 244 861,52**	**1 647**

Avril 2017 à mars 2018

	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	# d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	79 580,96	0,00	79 580,96	45
Personnel professionnel	74 860,11	14,00	74 874,11	62
Personnel enseignant	699 104,16	193,10	699 297,26	971
Personnel de bureau, technicien et assimilé	442 231,15	829,87	443 061,02	659
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	24 692,08	295,00	24 987,08	33
TOTAL	**1 320 468,46**	**1 331,97**	**1 321 800,43**	**1 770**

D'autre part, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état* prévoit également que la commission scolaire doit faire état des contrats de services de plus de 25 000 $ alloués à des personnes, ce qui exclut les personnes morales.

Aucune situation, à la CSCV pour l'année 2017-2018, ne correspond à cette définition.

LES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Éric Antoine, président

Sylvain Tremblay, vice-président
Circonscription de Masson-Angers Ouest

Martine Caron
Circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation

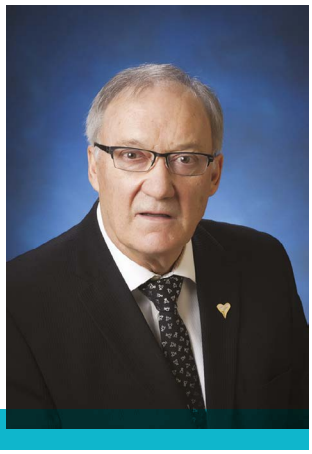

Raymond Ménard
Circonscription des Rives-de-l'Outaouais

Caroline St-Louis / Circonscription des Méandres-de-la-Petite-Nation

Edmond Leclerc
Circonscription de la Rivière-Blanche

Janie Vallée
Circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre

Cécile Gauthier / Circonscription de St-Luc / L'Ange-Gardien Ouest

Jacques D'Aoust / Circonscription de Beauchampville / du Ruisseau

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Sylvain Léger
Circonscription de Buckingham-Centre

Marc-Olivier Bisson
Circonscription de Masson-Angers Est

Daniel Cooke
Commissaire parent (primaire)

Anne-Marie Arcand
Commissaire parent (secondaire)

Stéphane Mongeon
Commissaire parent (EHDAA)

AndreannThibert
Commissaire parent

Daniel Bellemare
Directeur général

ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES 2017-2018

État des revenus et des dépenses 2017-2018

REVENUS	2017-2018		2016-2017	
Subventions du MEES	60 089 658 $	73,6%	57 298 444 $	73,8%
Taxe scolaire	15 822 641 $	19,4%	15 355 409 $	19,8%
Autres	5 753 603 $	7,0%	4 995 529 $	6,4%
Total des revenus	**81 665 901 $**		**77 649 381 $**	

DÉPENSES PAR ACTIVITÉS	2017-2018		2016-2017	
Activités éducatives	65 618 720 $	79,4%	62 194 683 $	80,6%
Activités administratives	4 027 953 $	4,9%	3 705 138 $	4,8%
Entretien des biens/Amortissement	9 388 314 $	11,4%	8 929 154 $	11,6%
Activités connexes	2 536 148 $	3,1%	2 348 496 $	3,0%
Règlement action collective	1 059 406 $	1,3%	- $	0,0%
Total des dépenses	**82 630 542 $**		**77 177 470 $**	

REVENUS

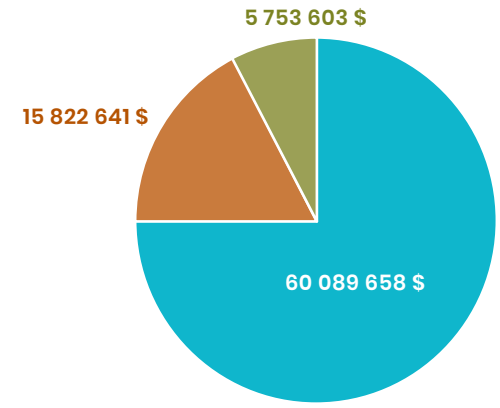

- Subventions du MEES
- Taxes scolaires
- Autres

DÉPENSES PAR ACTIVITÉS

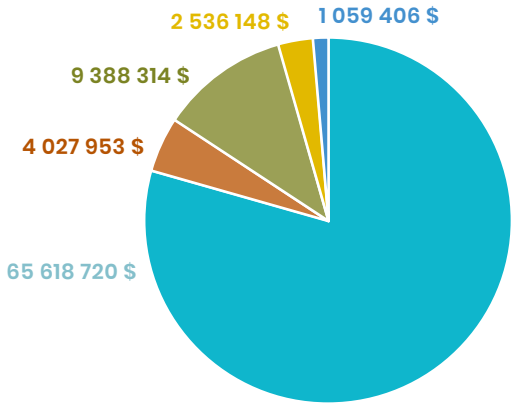

- Activités éducatives
- Activités administratives
- Entretien des biens/Amortissement
- Règlement action collective
- Activités connexes

État des revenus et des dépenses 2017-2018

DÉPENSES PAR NATURE	2017-2018		2016-2017	
Rémunération	60 012 408 $	72,6%	56 756 044 $	73,5%
Fournitures et matériel	3 856 158 $	4,7%	3 782 535 $	4,9%
Services, honoraires et contrats	10 776 612 $	13,0%	10 310 999 $	13,4%
Équipements et amortissement	4 107 495 $	5,0%	3 837 410 $	5,0%
Autres	2 818 463 $	3,4%	2 490 482 $	3,2%
Règlement action collective	1 059 406 $	1,3%	- $	0,0%
Total des dépenses	**82 630 542 $**		**77 177 470 $**	
Résultat net de l'exercice	**(964 642 $)**		**471 912 $**	

SURPLUS	2017-2018	2016-2017
Surplus cumulé au 1er juillet	3 330 246 $	2 858 334 $
Résultats net de l'exercice	(964 642 $)	471 912 $
Surplus cumulé au 30 juin	**2 365 604 $**	**3 330 246 $**
Valeur comptable des terrains	(1 327 565 $)	(1 327 565 $)
Provisions avantages sociaux	(1 775 019 $)	(1 775 019 $)
Surplus cumulé libre au 30 juin	**(736 980 $)**	**227 662 $**